

## 36865 - Accouplement sans éjaculation

### La question

Si on s'accouple sans éjaculer, doit on prendre le bain rituel ou ne faut-il le prendre qu'en cas d'émission de sperme?

### La réponse détaillée

Les ulémas sont tous d'avis qu'il faut prendre un bain après l'accouplement. Voir al-mawsouah al-fiqhiyyah,31/198.

Si un homme a un rapport intime avec son épouse, les deux doivent prendre un bain rituel, même en l'absence de l'éjaculation .Ceci est affirmé clairement dans un hadith rapporté par sou Hourayrah d'après le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes: « En vérité, le Prophète d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **S'il (l'homme) s'installe entre ses quatre parties (les cuisses et les mains de la femme) puis la secoue fortement, il doit prendre un bain.** » (Rapporté par al-Boukhari,291) Une version de Mouslim ajoute « **même sas l'éjaculation** »

An-Nawawi dit dans son commentaire sur Mouslim: «Ce hadith signifie que l'obligation de prendre un bain rituel ne dépend pas de l'éjaculation puisque l'introduction du pénis dans le vagin suffit pour nécessiter la prise du bain par les deux partenaires. Ceci n'est plus l'objet d'une contestation à nos jours. Jadis, une partie des compagnons l'avait contesté. Plus tard, un consensus s'établit sur ce que nous avons mentionné.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **Ceci indique clairement le caractère obligatoire de la prise du bain, même en l'absence de l'éjaculation . Ce qui échappe à bon nombre de gens. Il arrive qu'un jeune couple non instruit en arrive là sans prendre le bain puisqu'il croit qu'il ne s'impose qu'en cas d'éjaculation. C'est une erreur.** » Voir ach-charh al-moumt'i,1/223.

On lit dans les fatwas de la Commission permanente (5/314): « **Fait partie de ce qui rend la prise du bain par le musulman nécessaire l'éjaculation pendant le sommeil , l'introduction du pénis dans le vagin, même sans éjaculation, l'émission du sperme avec plaisir en état de veille mais sans accouplement , les règles et les couches. Dans ces cas, il faut prendre le bain dès l'arrêt de l'écoulement du sang. »**